RÉPUBLIQUE FRANCAISE *DEL-2023-110*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-SEPT OCTOBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Christine STEIN, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Etait absente : Céline VÉRON.

OBJET : Finances - Décision Modificative de Crédits n° 2 - Budget principal et budgets annexes hors EHPAD - Exercice 2023.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2023 fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent, pour le budget principal et les budgets annexes hors EHPAD, par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 3 772 100 €	(+) 3 772 100 €
Investissement	(+) 79 000 €	(+) 79 000 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-110-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

➢ **<u>En fonctionnement</u> :**

L'ajustement de crédits de dépenses de + 3 772 100 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Budget principal : + 3 205 300 €
- Budgets annexes hors EHPAD : + 566 800 €

<u>Au budget principal</u> :

Le montant total des crédits du budget principal évolue de + 3 205 k€.

L'évolution des dépenses correspond à l'ajustement du coût de la convention pour le financement des services mutualisés avec la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole (+ 1 130 k€), de la subvention d'équilibre versée aux budgets annexes (+ 951 k€), des charges de personnel (+ 157 k€), des dotations aux amortissements (+ 60 k€). S'y ajoute l'inscription de 907 k€ en dépenses imprévues.

L'évolution des recettes tient essentiellement à l'inscription d'un complément de subvention de la Ville d'Angers à hauteur de 3 200 k€. Elle est complétée par l'ajustement à hauteur de 5 k€ de la participation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le financement d'un référent santé dans le cadre de la mise en place d'un parcours de santé au PASS.

<u>Aux budgets annexes</u> :

Les crédits des budgets annexes augmentent de 567 k€.

L'évolution des dépenses correspond essentiellement à l'ajustement des charges de personnel (+ 529 k€). Il est complété par l'inscription de + 34 k€ de dépenses d'exploitation courant en lien avec les frais à engager pour le déménagement des résidents de la Rose de Noël, + 3 k€ pour les écritures d'admission en non-valeur et + 1 k€ de location de matériel.

Une augmentation des crédits de recettes pour un montant de 997 k€.

Les nouvelles recettes concernent principalement un ajustement de la subvention d'équilibre aux budgets annexes (+ 951 k€). S'y ajoutent 35 k€ comprenant, entre autre, la subvention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour la prise en charge du déménagement des résidents de la Rose de Noël et 11 k€ d'écriture d'ordre pour l'amortissement de subventions d'investissement.

Une diminution des crédits de recettes pour un montant de 430 k€.
Il s'agit de l'ajustement, à la baisse, des produits de tarification en lien avec un taux d'occupation des logements dans les résidences autonomie inférieur à celui prévu lors du vote du budget primitif.

➢ **<u>En investissement</u> :**

L'ajustement de crédits de dépenses de + 79 k€ se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Budget principal : + 60 000 €
- Budgets annexes hors EHPAD : + 19 000 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-110-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

Au budget principal :

Le montant total des crédits du budget principal évolue de + 60 k€. L'augmentation correspond à l'ajustement de la subvention d'investissement versée au budget annexes (+ 19 k€) et des immobilisations corporelles (+ 41 k€).

Ces nouveaux crédits sont financés par l'ajustement des recettes d'amortissement à hauteur de + 60 k€.

Aux budgets annexes :

Les crédits des budgets annexes augmentent de 19 k€.

L'évolution correspond à l'inscription de 8,5 k€ d'ajustement pour les dépôts de garantie et 10,5 k€ d'écriture d'ordre pour l'amortissement de subventions d'investissement.

Ces nouvelles dépenses sont totalement financées par une subvention du budget principal.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative de Crédits n° 2 de l'exercice 2023.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-110-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2
RECAPITULATIF GENERAL

Fonctionnement

	Dépense	Recette
1 - Budget Principal	3 205 300,00	3 205 300,00
2 - Budgets annexes hors EHPAD	566 800,00	566 800,00
TOTAUX GENERAUX	3 772 100,00	3 772 100,00

Investissement

	Dépense	Recette
1 - Budget Principal	60 000,00	60 000,00
2 - Budgets annexes hors EHPAD	19 000,00	19 000,00
TOTAUX GENERAUX	79 000,00	79 000,00

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-110-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2
RECAPITULATIF PAR TYPE DE BUDGET

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
1 - Budget Principal	011 - Charges à caractère général	62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	1 130 000,00	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	156 600,00	
	022 - Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	907 400,00	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	60 000,00	
	67 - Charges exceptionnelles	6715	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Subventions de fonctionnement aux budgets annexes	951 300,00	
	74 - Dotations, subventions et participations	7474	Participations des communes		3 200 000,00
		74718	Autres participations de l'Etat		5 300,00
	Total			**3 205 300,00**	**3 205 300,00**
2 - Budgets annexes hors EHPAD	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6288	Divers - Autres	34 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	529 100,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	6541	Créances admises en non-valeur	2 900,00	
		61358	Locations mobilières - Autres locations mobilières	800,00	
	Groupe 1 - Produits de la tarification	73418	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) - secteur des PA - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		-430 000,00
	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	7488	Autres subventions et participations - Autres		110 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		10 500,00
		7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		876 300,00
	Total			**566 800,00**	**566 800,00**
	TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT			**3 772 100,00**	**3 772 100,00**

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-110-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

Investissement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
1 - Budget Principal	204 - Subventions d'équipement versées	20411	Subventions d'équipement versée aux organismes publics Biens mobiliers, matériel et études	19 000,00	
	21 - Immobilisations corporelles	2131	Bâtiments publics	41 000,00	
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28181	Amortissements des installations générales, agencements et aménagements divers		60 000,00
	Total			**60 000,00**	**60 000,00**
2 - Budgets annexes hors EHPAD	13 - Subventions d'investissement	1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	10 500,00	
	16 - Emprunts et dettes assimilees	165	Dépôts et cautionnements reçus	8 500,00	
	13 - Subventions d'investissement	1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics		19 000,00
	Total			**19 000,00**	**19 000,00**
	TOTAUX GENERAUX - INVESTISSEMENT			**79 000,00**	**79 000,00**

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-110-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS Angers Budget Principal	011 - Charges à caractère général	62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	1 130 000,00	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	156 600,00	
	022 - Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	907 400,00	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	60 000,00	
	67 - Charges exceptionnelles	6715	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Subventions de fonctionnement aux budgets annexes	951 300,00	
	74 - Dotations, subventions et participations	74718	Autres participations de l'Etat		5 300,00
		7474	Participations des communes		3 200 000,00
	Total			**3 205 300,00**	**3 205 300,00**
CCAS budget annexe CLIC	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	7488	Autres subventions et participations - Autres		75 000,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	75 000,00	
	Total			**75 000,00**	**75 000,00**
CCAS budget annexe résidence Belle Beille	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6288	Divers - Autres	35 000,00	
	Groupe 1 - Produits de la tarification	73418	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) - secteur des PA - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		-40 000,00
	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	7488	Autres subventions et participations - Autres		35 000,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	15 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	6541	Créances admises en non-valeur	400,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		55 400,00
	Total			**50 400,00**	**50 400,00**

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-110-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Bellefontaine	Groupe 1 - Produits de la tarification	73418	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) - secteur des PA - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		-30 000,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	85 100,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		109 100,00
		777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		6 000,00
	Total			**85 100,00**	**85 100,00**
CCAS budget annexe résidence Bordillon	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	51 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		51 000,00
	Total			**51 000,00**	**51 000,00**
CCAS budget annexe résidence Justices	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	64 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		64 000,00
	Total			**64 000,00**	**64 000,00**
CCAS budget annexe résidence Monplaisir	Groupe 1 - Produits de la tarification	73418	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) - secteur des PA - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		-50 000,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	93 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		143 000,00
	Total			**93 000,00**	**93 000,00**
CCAS budget annexe résidence Roseraie	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6288	Divers - Autres	-1 000,00	
	Groupe 1 - Produits de la tarification	73418	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) - secteur des PA - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		-250 000,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	17 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	61358	Locations mobilières - Autres locations mobilières	800,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		262 800,00

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-110-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Roseraie	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		4 000,00
	Total			**16 800,00**	**16 800,00**
CCAS budget annexe résidence Saint Michel	Groupe 1 - Produits de la tarification	73418	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) - secteur des PA - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		-60 000,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	104 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		163 500,00
		777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		500,00
	Total			**104 000,00**	**104 000,00**
CCAS budget annexe SSAD	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	25 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		27 500,00
	Total			**27 500,00**	**27 500,00**
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				**3 772 100,00**	**3 772 100,00**

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-110-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD

Investissement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS Angers Budget Principal	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28181	Amortissements des installations générales, agencements et aménagements divers		60 000,00
	204 - Subventions d'équipement versées	20411	Subventions d'équipement versée aux organismes publics Biens mobiliers, matériel et études	19 000,00	
	21 - Immobilisations corporelles	2131	Bâtiments publics	41 000,00	
	Total			**60 000,00**	**60 000,00**
CCAS budget annexe résidence Belle Beille	13 - Subventions d'investissement	1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics		8 500,00
	16 - Emprunts et dettes assimilees	165	Dépôts et cautionnements reçus	8 500,00	0,00
	Total			**8 500,00**	**8 500,00**
CCAS budget annexe résidence Bellefontaine	13 - Subventions d'investissement	1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	6 000,00	
		1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics		6 000,00
	Total			**6 000,00**	**6 000,00**
CCAS budget annexe résidence Roseraie	13 - Subventions d'investissement	1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	4 000,00	
		1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics		4 000,00
	Total			**4 000,00**	**4 000,00**
CCAS budget annexe résidence Saint Michel	13 - Subventions d'investissement	1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	500,00	
		1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics		500,00
	Total			**500,00**	**500,00**
TOTAUX GENERAUX - INVESTISSEMENT				**79 000,00**	**79 000,00**

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-110-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023